

Nous avons des problèmes qui découlent du fait que la topographie diffère dans les diverses régions du Canada, de même que le climat; or, par la réunion des associations et des collectivités forestières, ainsi que des gouvernements provinciaux, je crois que nous formons un ensemble dans lequel il est possible de rechercher des solutions coordonnées à des problèmes communs. L'apport le plus important, peut-être, que le ministère fédéral des Forêts peut fournir tient au fait que ce nouveau ministère devient de plus en plus un lieu de rencontre où se fait un échange d'idées sur les problèmes d'intérêt commun. Il est tout aussi important que le ministère joue le rôle de bureau central servant à diffuser le grand nombre de renseignements qu'exigent non seulement la protection des ressources forestières, mais encore les autres industries qui sont tellement tributaires de ces ressources. Par rapport au rang qu'occupe l'industrie forestière dans l'économie nationale et le rôle que joue le ministère fédéral des Forêts, je pense que ceux d'entre vous qui ont eu l'occasion d'étudier les crédits de ce ministère seront d'accord pour dire qu'ils sont pour le moins modestes. Je dirai même qu'ils sont plutôt bas.

Les prévisions budgétaires courantes, vous pourrez en juger par vous-mêmes, atteignent au total moins de 18 millions de dollars, soit 17.8 millions exactement, dont environ 16.5 millions du budget principal et à peu près 1 million au budget supplémentaire. Le grand total dépasse de moins de 1 million de dollars, soit exactement de \$900,000, celui de 1962-1963. C'est moins de 7 millions de plus qu'en 1960-1961, année où le ministère a été établi. Cette année-là, le ministère a fonctionné pendant cinq mois environ. Fait digne de mention, sur les 6.9 millions de dollars qui représentent l'augmentation par rapport à la partie de l'année au cours de laquelle le ministère a commencé de fonctionner, 4.5 millions ont été attribués aux ententes forestières entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Il ne reste par conséquent que 2.4 millions aux chapitres de l'administration, des dépenses en immobilisations et des frais relatifs à l'accroissement des recherches.

Je vois parmi nous des membres de la Chambre qui étaient députés au moment de l'établissement du ministère des Forêts.

Un de nos honorables vis-à-vis a joué un rôle de premier plan dans la création de ce ministère. Vous pourrez en juger en vous reportant au hansard, les travaux de recherches constituaient la raison d'être du nouveau ministère. Il est curieux de noter que, si le ministère existe depuis environ trois ans, le budget de la recherche a augmenté de moins

de 1 million de dollars par année. Or si, je me reporte au débat qui s'est déroulé le 11 juillet 1960, au cours duquel l'honorable député de Qu'Appelle a présenté le bill visant à l'établissement du ministère des Forêts, je constate que dans son discours de présentation, il exprimait l'espoir, c'était plus que de l'espoir, que les crédits affectés aux travaux de recherches du ministère seraient doublés. Par contraste avec cette espérance, voici que nous approchons maintenant de la fin de l'année et l'augmentation est inférieure à 15 p. 100.

En citant ces chiffres et en vous présentant ces crédits ce soir, je demande à tous les membres du comité de se souvenir que ces crédits furent préparés par l'ancien ministre des Forêts, l'ancien distingué représentant de Victoria-Carleton. En signalant cette augmentation très modeste, je ne veux aucunement discréditer mon honorable ami le député de Victoria-Carleton. Nous sommes des amis de longue date et je respecte profondément sa compétence et ses bonnes intentions. Je veux exprimer ici notre appréciation de ce qu'il a fait pendant sa première année en fonction. Les difficultés étaient, cependant, le fruit de ce qu'on a appelé le programme d'austérité contre lequel il ne pouvait rien faire et qui fut lancé juste au moment où le nouveau ministère se mettait en branle. On avait décrété le gel de l'effectif et nul ne pouvait recruter le personnel nécessaire. Si je parle de cette croissance lente, c'est pour signaler aux membres du comité que les réalisations restent en deçà des espoirs formulés par l'honorable représentant de Qu'Appelle alors qu'en sa qualité de ministre du Nord canadien et des Ressources nationales, il avait présenté la mesure législative qui a donné naissance au ministère.

Il suffit d'examiner les chiffres relatifs au personnel consacré à la recherche pour y voir un vrai motif d'inquiétude. En 1960-1961, la recherche, au sein du ministère, occupait 826 personnes. Cette année, le nombre est de 943, soit une augmentation apparente de 117. Je signalerai, cependant, que 44 de ces personnes sont venues au cours de la deuxième année, en 1961, du ministère de l'Agriculture. L'augmentation réelle est donc de 73, soit moins de 9 p. 100. Le personnel de recherche a certainement déperlé après cette date. Il en résulte qu'à la fin du mois d'avril ou au début du mois de mai de cette année, on comptait moins de 850 personnes affectées à la recherche. Et si l'on tient compte des 44 personnes venant du ministère de l'Agriculture, le chiffre rectifié serait de 804, soit 3 p. 100 de moins que l'effectif autorisé de 1960-1961.

Heureusement, monsieur le président, je puis faire part d'un certain progrès dans ce domaine, car il y a quelques semaines, le